

INFORMATION DESTINÉE AUX PATIENTES SOUHAITANT ACCOUCHER EN SALLE NATURE

En raison d'une demande de plus en plus importante des femmes et des couples souhaitant une alternative à la médicalisation de l'accouchement, le CH de CALAIS a créé une salle nature dotée d'équipements adaptés.

La salle nature est équipée du même matériel de prise en charge que les autres salles de naissances tout en disposant d'équipements spécifiques comme

- la suspension (permettant d'adopter des positions soulageant la douleur)
- la banquette (pour une installation dans un confort optimal)
- un lumière tamisée et de la musique (pour une détente complète des sens)
- le ballon et le monitoring sans fil (pour favoriser la mobilisation, avec la possibilité de déambuler)

Ces équipements vous permettront d'adopter les positions de votre choix au cours du travail et au moment de la naissance de votre enfant.

Si la salle nature est déjà occupée, votre projet pourra être mené dans une autre salle en adaptant au mieux le matériel disponible.

L'accès à la salle vous sera possible après accord du professionnel qui suit votre grossesse, ainsi que l'équipe médicale de garde le jour de votre admission à l'issue de l'examen d'entrée selon les critères listés ci-dessous :

Critères d'inclusion :

- Absence d'antécédents médicaux, chirurgicaux ou obstétricaux particuliers
- Grossesse singleton, de déroulement normal
- Présentation céphalique lors de l'accouchement
- Accouchement entre 37 SA et 41 SA
- Parturiente entrant en travail spontané (si rupture des membranes, le travail doit débuter moins de 36h après)
- Présence d'1 accompagnant
- Projet d'accouchement rédigé et discuté pendant la grossesse ou avant la mise en travail, avec un(e) gynécologue ou sage-femme du CH de Calais
- Séances de préparation recommandées

Un cathéter veineux obturé vous sera posé et la surveillance se fera par monitoring en continu à partir de 5 cm de dilatation.



Critères de sortie du protocole « Accouchement physiologique »

- Choix de la patiente
- Demande de la patiente d'une analgésie locorégionale (péridurale)
- Apparition d'anomalies au cours du travail (fièvre, anomalies du rythme cardiaque fœtal, saignements...) ou stagnation de la dilatation (travail trop long)

Après la naissance,

L'administration préventive d'ocytocine est recommandée, de même que l'administration de vitamine K1 au nouveau-né.

Je soussigné Mme

Ou accompagnant.....

Reconnais avoir pris connaissance du présent document et m'engage à respecter les clauses ci-dessus.

Date et signature précédés de la mention « lu et approuvé »

